



Conseil économique et social

Distr. générale
5 février 2008
Français
Original : anglais

Instance permanente sur les questions autochtones

Septième session

New York, 21 avril-2 mai 2008

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Mise en œuvre des recommandations concernant
les six domaines d'activité de l'Instance
et les objectifs du Millénaire pour le développement**

Informations reçues d'organismes du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

Département des affaires économiques et sociales

Résumé

Le présent document contient des informations fournies par les quatre divisions du Département des affaires économiques et sociales suivantes : Division de statistique; Division de la promotion de la femme; Division de l'administration publique et de la gestion du développement; et Division du développement durable. Chaque division donne un aperçu général de ses activités concernant les peuples autochtones. Le rapport du secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones, qui fait partie de la Division des politiques sociales et du développement social, fera l'objet d'un document séparé.

* E/C.19/2008/1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Division de statistique.....	1–7	3
II. Division de la promotion de la femme.....	8–12	4
III. Division de l’administration publique et de la gestion du développement.....	13	5
IV. Division du développement durable.....	14–38	6

I. Division de statistique

1. La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU continuera de jouer son rôle dans la collecte et la diffusion de données facilitant l'évaluation des écarts existant entre les peuples autochtones et le reste de la population sur le plan du bien-être dans les pays ou régions recueillant des données tenant compte de l'origine ethnique. Les Principes fondamentaux de la statistique officielle de l'ONU, adoptés par la Commission de statistique en 1994, aident les pays à établir des données sur les groupes autochtones et ethniques vivant sur leur territoire en fournissant des lignes directrices concernant : la pertinence, l'impartialité et l'égalité d'accès; les normes professionnelles et la déontologie; la responsabilité et la transparence; la prévention des utilisations abusives; le rapport coût-efficacité; la confidentialité; la coordination au niveau national; et les normes internationales. Les Principes fondamentaux mettent ainsi en avant les bonnes pratiques à suivre pour la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des données concernant les peuples autochtones.

2. Les activités menées à l'heure actuelle par la Division de statistique de l'ONU ont trait essentiellement au Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010, grâce auquel la Division incite les pays à procéder à des recensements au moins une fois entre 2005 et 2014. La Division est consciente qu'à sa sixième session, l'Instance permanente sur les questions autochtones a appelé, au paragraphe 123 du rapport sur les travaux de sa session¹, la Division de statistique à soutenir les efforts de collecte et de diffusion des données relatives aux peuples autochtones. Un grand nombre de pays devraient collecter des informations concernant l'origine ethnique et les peuples autochtones. Nous pensons qu'avec la promotion dynamique des recensements que la Division de statistique a assurée, les pays seront plus nombreux à procéder à des recensements au cours de la prochaine période qu'ils ne l'ont été en 2000.

3. Un recensement est une source essentielle de données socioéconomiques et démographiques pertinentes pour l'analyse des conditions de vie d'un peuple autochtone par rapport au reste de la population d'un pays. En règle générale, les données sont recueillies à l'échelle de tout le pays, ce qui veut dire que les résultats concernent des secteurs limités. Cette façon de procéder facilite l'analyse et la diffusion des données à des niveaux administratifs très décentralisés et, par suite, une prise de décisions et une planification s'effectuent en toute connaissance de cause. Cela s'explique par le fait que, dans la plupart des pays, le recensement est une énumération complète. Le recensement constitue un outil essentiel pour collecter des informations diverses sur différents sujets concernant les peuples autochtones. Au stade de l'analyse, beaucoup de variables de nature différente peuvent ainsi être intégrées dans des tableaux à double entrée pour une période de référence donnée.

4. Lors d'un recensement, les autorités d'un pays collectent des données sur notamment : l'origine ethnique, la religion et la langue, paramètres susceptibles, dans certains pays, d'identifier plus facilement les peuples autochtones; l'âge, le sexe, la situation géographique et les migrations internes; les migrations internationales; les ménages et la famille; la situation démographique et sociale; la fécondité et la mortalité; l'éducation; l'économie; le handicap; et l'agriculture. On

¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2007, Supplément n° 23 (E/2007/43).*

trouve au paragraphe 2.16 de l'ouvrage intitulé *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, 2^e Révision*² (également accessible à l'adresse : http://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/census/docs/P&R_%20Rev2.pdf) une liste détaillée des sujets sur lesquels portent ces recensements.

5. La Division de statistique a publié cette deuxième révision en 2007 et celle-ci sert de référence aux offices nationaux de statistique et de recensement pour la collecte, la présentation en tableau et la diffusion des données issues des recensements. Cette publication est utilisée dans le monde entier. Elle comporte une nouvelle section, consacrée exclusivement aux peuples autochtones, et elle est accessible sur le site Web de la Division (voir par. 4 ci-dessus).

6. La Division de statistique a un programme ambitieux pour les recensements de la population et de l'habitat dans le monde à l'horizon 2010. Elle organise notamment des séminaires de formation dans différentes régions, sur divers sujets touchant aux recensements. En 2007, elle a organisé cinq séminaires sur la cartographie et la conduite des recensements. En 2008, elle prévoit d'organiser environ sept séminaires sur les recensements de la population et de l'habitat, qui couvriront la collecte, la mise au net, le traitement et l'analyse des données. Ces séminaires ont été conçus dans une optique de flexibilité, de manière à inclure des modules portant sur la collecte de données concernant des sujets particuliers, comme l'origine ethnique. Un conseiller interrégional en matière de recensements sera disponible pour offrir une assistance technique aux pays qui en feront la demande. Ce service complétera l'assistance fournie par les fonctionnaires de la Division de statistique.

7. Une autre activité clef relative à la collecte et à la diffusion de données qui concernent les peuples autochtones est la collecte et la diffusion régulières de données relatives à l'origine ethnique, à la langue et à la religion. Lorsqu'un pays a procédé à un recensement de la population et de l'habitat, la Division de statistique envoie des questionnaires à certains pays ou régions pour obtenir des données de base, ventilées par sexe, portant notamment sur les groupes nationaux ou ethniques, la langue et la religion. Ces données sont traitées, publiées et diffusées dans le monde entier et sont accessibles sur la page Web de la Division³.

II. Division de la promotion de la femme

8. La Division de la promotion de la femme a communiqué les informations qui suivent concernant la sixième session et les préparatifs de la septième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones.

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

9. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes examine de manière suivie la situation des femmes autochtones dans les États

² *Études statistiques, n° 67/Rev.2* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.07.XVII.8).

³ Voir <http://unstats.un.org/unsd/demographic/sconcerns/popchar/default.htm>. Ce site Web devrait être mis à jour dans le courant du deuxième trimestre 2008.

parties qui lui soumettent des rapports. À ses trente-septième (15 janvier-2 février 2007), trente-huitième (14 mai-1^{er} juin 2007) et trente-neuvième (23 juillet-10 août 2007) sessions, le Comité a abordé la question des femmes autochtones lors d'un dialogue constructif et dans les observations finales concernant les États parties dans lesquels les peuples autochtones sont une composante de la population, à savoir : le Brésil, la Colombie, le Honduras, le Nicaragua, le Pérou et le Suriname [voir le rapport annuel du Comité à l'Assemblée générale (A/62/38)].

Commission de la condition de la femme

10. La Commission de la condition de la femme s'intéresse de manière suivie à la situation des femmes autochtones, principalement par le biais de son activité de suivi et de mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (voir A/55/341). À la cinquante et unième session de la Commission, qui s'est tenue du 26 février au 9 mars 2007, la situation des jeunes filles autochtones a été abordée dans le cadre d'une table ronde de haut niveau consacrée au thème prioritaire de l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des petites filles. La situation des femmes autochtones a, quant à elle, été abordée dans le cadre d'une réunion interactive d'experts sur l'élimination de toutes les formes de violence contre les femmes et le suivi d'une étude approfondie du Secrétaire général menée aux niveaux national et international. On trouvera des résumés de ces réunions sur le site de la Division⁴.

11. Merike Kokajev, membre de l'Instance permanente sur les questions autochtones, a participé à la cinquante et unième session de la Commission de la condition de la femme en février 2007 et s'est exprimée devant cette commission au nom de la Présidente de l'Instance permanente.

12. La Division de la promotion de la femme continue de participer aux travaux de l'Équipe spéciale chargée des femmes autochtones, au sein du Réseau interorganisations concernant les femmes et l'égalité des sexes, et de l'Équipe spéciale chargée des questions autochtones au sein du Département des affaires économiques et sociales.

III. Division de l'Administration publique et de la gestion du développement

13. La Division de l'Administration publique et de la gestion du développement du Département des affaires économiques et sociales est en contact, par le biais de son Service de la gouvernance et de la gestion socioéconomiques, avec des maires et des institutions autochtones de l'Équateur qui sont parvenus à mettre en place un mécanisme participatif concret permettant d'aborder les défis posés par les relations entre la société urbaine et les populations rurales, les aspects administratifs du développement local au niveau municipal et les problèmes d'environnement auxquels sont confrontés les peuples autochtones. L'expérience de quelques autorités locales équatoriennes démontre en fait que ces dernières réussissent à atteindre les objectifs de développement local fixés en faisant appel à la

⁴ Voir <http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/51sess.htm>.

participation et qu'il peut en être tiré des enseignements applicables à d'autres réalités autochtones locales, dans d'autres régions du monde. En outre, le Service de la gouvernance et de la gestion socioéconomiques s'emploie à élaborer des stratégies, des outils et des techniques de planification et de budgétisation participatifs susceptibles de contribuer au renforcement des capacités en matière de gouvernance socioéconomique utiles aux collectivités locales administrées par une communauté autochtone ou pour le compte de celle-ci.

IV. Division du développement durable

Les peuples autochtones et le Programme relatif aux grands groupes

14. La large participation du public au stade de la mise en œuvre est une condition essentielle du développement durable. Les peuples et les communautés autochtones sont l'un des neuf grands groupes de la société reconnus dans Action 21⁵ en tant que partenaires essentiels du développement durable. Les pratiques de développement durable n'ont de chances de voir le jour et de perdurer parmi eux, pour leur bien-être culturel, social, économique et physique, qu'avec leur adhésion pleine et entière.

15. Depuis la création de la Commission du développement durable, en 1992, les peuples autochtones et les autres grands groupes de la société participent à la formulation des politiques de développement durable et à leur mise en œuvre. Les réunions de la Commission ont offert un espace novateur pour la participation des acteurs non gouvernementaux, l'objectif général étant d'éclairer les processus de prise de décisions de la Commission.

16. Suite au Sommet mondial de 2002 sur le développement durable sont apparus un certain nombre de partenariats rassemblant de multiples parties prenantes, qui fonctionnent en conjonction avec des communautés autochtones ou pour le compte de celles-ci aux niveaux local, régional et mondial, et traitent de questions concernant l'eau, les systèmes agricoles traditionnels, les terres et le commerce des ressources biologiques.

17. Des représentants d'organisations autochtones ont participé activement à la quinzième session de la Commission et à sa réunion préparatoire intergouvernementale en 2007. Dans son résumé de la quinzième session de la Commission⁶, le Président appelait les gouvernements à prendre des mesures propres à favoriser une coopération et un dialogue plus étroits entre les peuples autochtones et les communautés locales et autres partenaires clefs, de manière à favoriser les initiatives prises de leur plein gré par les entreprises et les consommateurs en faveur d'une consommation et d'une production durables, à promouvoir le plein-emploi, librement choisi et productif, et le travail décent [par. 23 j)] et à encourager la participation et l'implication de tous les grands

⁵ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

⁶ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2007, Supplément n° 9 (E/2007/29)*, chap. I, annexe).

groupes à l'action menée dans le cadre du changement climatique, dont les effets touchent tous les secteurs de la société [par. 33 f)]. Pour de plus amples informations concernant la participation des grands groupes à la quinzième session de la Commission, consulter le site Web de la Commission⁷.

18. À sa seizième session, qui doit se tenir à New York du 5 au 16 mai 2008, la Commission du développement durable passera en revue les progrès accomplis pour ce qui est de la mise en œuvre des engagements relatifs au développement durable définis dans l'Action 21⁵, le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable⁸ et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement⁹ dans les domaines de l'agriculture, du développement durable, des terres, de la sécheresse et de la désertification ainsi que de l'Afrique. La Commission examinera également les décisions concernant l'eau et l'assainissement prises à sa treizième session. Les organisations autochtones ont été invitées à contribuer aux travaux de la seizième session de la Commission en soumettant des informations écrites pour les rapports du Secrétaire général; en fournissant des exemples d'études de cas qui figureront dans la matrice et la base de données d'études de cas ayant trait au développement durable de la Commission; et en établissant un document de synthèse officiel coordonné par un groupe directeur d'organisations autochtones dirigé par Tebtebba – Centre international des peuples autochtones pour la recherche et l'éducation sur les politiques et le Réseau pour la défense de l'environnement – afin de faire ressortir les positions des peuples autochtones relatives au module thématique. Le document de synthèse des peuples autochtones est accessible sur le site de la Commission, dans toutes les langues officielles de l'ONU¹⁰.

19. Les organisations de peuples autochtones ont également été invitées à contribuer et à participer aux travaux ci-après de la seizième session de la Commission :

- a) Deux réunions spécialement consacrées à un dialogue entre les représentants des grands groupes;
- b) Un dialogue de haut niveau avec les grands groupes et les ministres;
- c) Des débats de groupe thématiques;
- d) Des discussions régionales;
- e) La Journée des petits États insulaires en développement;
- f) Les déclarations finales lors de l'assemblée plénière de clôture;
- g) La Foire des partenariats;

⁷ Voir http://www.un.org/esa/sustdev/csd/csd15/mg/mg_ipm_msd.htm.

⁸ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

⁹ *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.05.III.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.

¹⁰ Voir http://www.un.org/esa/sustdev/documents/docs_sdissues_major_groups.htm.

- h) Les cours du Centre d'apprentissage;
- i) Les manifestations parallèles.

En outre, les organisations autochtones ont été invitées à participer aux cinq réunions régionales de mise en œuvre organisées en vue de préparer la session d'examen de la seizième session de la Commission.

20. Indépendamment du processus conduisant à la seizième session de la Commission, la Division du développement durable a invité les organisations autochtones à contribuer au Processus de Marrakech en participant à des réunions internationales d'experts, telles que la troisième Réunion internationale d'experts sur l'ensemble décennal de programmes portant sur les modes de consommation et de production durables, qui s'est tenue à Stockholm du 26 au 29 juin 2007. Les représentants des organisations autochtones ont également participé à la réunion de haut niveau intitulée « L'avenir entre nos mains : les changements climatiques, un défi à relever pour nos dirigeants », qui s'est tenue le 24 septembre 2007¹¹.

21. La Division du développement durable dispose de fonds limités qu'elle met à la disposition des peuples autochtones et d'autres membres des grands groupes pour leur permettre de participer aux réunions de la Commission. Trois représentants nommés par le secteur des peuples autochtones ont bénéficié d'un financement pour participer à la quinzième session de la Commission en 2007 et trois autres bénéficieront d'un financement pour participer aux activités liées à la seizième session en 2007-2008. La Division a sur son site Web une page qui est consacrée au secteur des peuples autochtones¹².

Partenaires de la Commission du développement durable œuvrant avec ou pour les communautés autochtones

22. On trouvera ci-après une liste de certains partenaires officiels de la Commission du développement durable ayant précisé qu'ils entretenaient des liens avec les communautés autochtones ou menaient des activités avec celles-ci ou en leur faveur. Pour chacun de ces partenaires, un résumé succinct des objectifs est fourni, en même temps que les références spécifiques du travail effectué avec des communautés autochtones, mises à jour pour tenir compte des activités menées au cours de l'année écoulée. Les sites Web et autres liens pertinents sont également fournis à titre de complément d'information.

Remise en état du Circuit des Quatre Lacs

23. Né d'une nécessité impérieuse sur le plan de l'environnement, ce partenariat est mis en œuvre par l'organisation non gouvernementale autochtone Yachay Wasi [qui a son siège à New York (États-Unis d'Amérique) et est également basée à Cuzco (Pérou)]. Il a pour objet de procéder à une évaluation de la pollution progressive de quatre lacs des montagnes andines par des substances chimiques, de mettre un terme à ce phénomène et de rétablir la diversité biologique dans la région. La pollution de ces lacs est un problème qui s'est posé avec de plus en plus d'acuité

¹¹ Voir <http://www.un.org/webcast/climatechange/highlevel/>.

¹² Voir http://www.un.org/esa/sustdev/mgroups/about_mgroups/amg_indigenous_main.htm.

ces dernières années, en particulier pour les communautés qui ont besoin de cette eau :

a) 36 communautés autochtones, vivent à proximité de ces lacs, soit une population estimée à 25 518 habitants en 2002;

b) Le projet est actuellement mis en œuvre dans une région rurale des Andes péruviennes, essentiellement celle des lacs Acopia et Pomacanchi, par Yachay Wasi, petite organisation non gouvernementale basée à la fois localement et aux États-Unis d'Amérique. Le village d'Acopia, au Pérou, est le lieu de naissance de Luis Delgado Hurtado, cofondateur et Président de Yachay Wasi, qui vit actuellement à Cuzco (Pérou). Il parle le quechua et est d'origine inca. Il est parvenu, au terme de consultations, à obtenir dès le départ le consentement, en toute connaissance de cause des bénéficiaires du projet, qui sont eux aussi des autochtones et au nombre desquels se trouvent des personnes représentant les autorités locales;

c) L'organisation Yachay Wasi est dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Son initiative a été enregistrée auprès du secrétariat de la Commission du développement durable, ce qui lui a permis de multiplier ses contacts et ses appuis au niveau international;

d) Cette organisation non gouvernementale a bénéficié de l'appui précieux du Rotary international des États-Unis d'Amérique et de l'Australie, ce qui lui a permis de lancer la première phase du projet en septembre 2007. Celui-ci sera réalisé principalement par des travailleurs autochtones locaux. Dans le cadre du projet, le village d'Acopia sera le premier à bénéficier d'un système de fosses septiques ainsi que d'installations conçues pour la lessive. Ce programme pourrait être reproduit à l'identique dans d'autres régions du monde dans lesquelles vivent des peuples autochtones¹³.

Partenariat pour l'énergie et l'environnement en Amérique centrale

24. Ce partenariat vise à promouvoir le recours, sur le long terme, à des sources d'énergie renouvelable et à des technologies propres en Amérique centrale et à rendre les services énergétiques plus accessibles aux populations pauvres, notamment celles qui vivent en zone rurale. Une utilisation accrue des énergies renouvelables dans l'éventail des sources d'énergie existant aux niveaux national et local, l'adoption de nouvelles technologies énergétiques et environnementales, l'exploitation d'énergies permettant un développement propre, une meilleure gestion du secteur énergétique et le renforcement de l'accès aux services énergétiques, tels sont les résultats escomptés de ce partenariat, qui bénéficie d'un généreux soutien de la Finlande et de l'Autriche, en coopération avec la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement (CCAD) et le Secrétariat général du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA). Depuis le lancement de partenariat, en 2002, 31 entreprises et institutions européennes et 33 entreprises et institutions centraméricaines en sont devenues membres et 119 projets sont menés. Plusieurs projets ont bénéficié d'une participation active de communautés autochtones, notamment au Guatemala et au Panama, ce qui en améliore la viabilité et le potentiel de transposition. Il s'agissait de :

¹³ Pour de plus amples informations, veuillez consulter : <http://webapps01.un.org/dsd/partnerships/public/partnerships/1305.html> et <http://www.yachaywasi-ngo.org/lakesproject.htm>.

a) Projets d'électrification photovoltaïque mis en œuvre au profit de deux communautés indiennes kuna yala, au Panama, les Ogobsucun et les Ustupu, fortes d'environ 3 585 personnes;

b) Six villages d'Indiens maya au Guatemala qui ont bénéficié d'un soutien pour une électrification photovoltaïque¹⁴.

L'Initiative « Équateur »

25. L'Initiative « Équateur » est un partenariat qui associe l'ONU, la société civile, les entreprises, les autorités et les communautés autochtones et qui a pour but d'améliorer les sources de revenu au niveau local et de faire reculer la pauvreté grâce à la préservation et à une utilisation raisonnée de la diversité biologique en favorisant, en soutenant et en renforçant les partenariats avec les communautés. Cette initiative est née de la reconnaissance du fait que la plus grande concentration de richesses biologiques de la planète se trouve dans les pays tropicaux en développement, aux prises avec une pauvreté alarmante. Dans ces régions, la perte de la diversité biologique s'accélère en même temps que la pauvreté s'aggrave. Il existe pourtant de nombreux moyens novateurs et efficaces permettant aux communautés autochtones et autres communautés locales de relever ces défis, mais ces innovations restent en grande partie inconnues. Que ce soit pour se nourrir, se soigner, s'abriter ou encore pour se procurer un revenu, les groupes concernés utilisent leurs ressources biologiques d'une façon qui leur permet d'améliorer durablement leurs moyens d'existence.

26. Il y a eu en 2004 et 2006 parmi les lauréats du prix Équateur, distinction internationale qui récompense une initiative locale particulièrement remarquable de réduction de la pauvreté grâce à la préservation et l'utilisation rationnelle de la diversité biologique, plusieurs projets de communautés autochtones, ayant principalement pour cadre le Guatemala, le Mexique et la Colombie.

27. L'équipe d'Equator Ventures, qui a pour vocation de proposer à des communautés locales un soutien à la création d'entreprises, fournit également depuis 2005 une aide prenant la forme de prêts à des projets, avec la participation de communautés autochtones au Guatemala, au Chili et en Bolivie¹⁵.

Systèmes agricoles traditionnels d'importance mondiale

28. Le projet consiste, d'une manière générale, à identifier en vue de les sauvegarder les systèmes agricoles traditionnels d'importance mondiale, ainsi que les paysages, la diversité biologique agricole et les systèmes de connaissances qui y sont associés en lançant et en mettant en œuvre un programme à long terme tendant à soutenir ces systèmes et à multiplier les bienfaits qui en dérivent à l'échelle mondiale, nationale ou locale, grâce à une préservation dynamique, une gestion durable et une viabilité accrue.

29. Il est opportun, alors même que l'on reconnaît de plus en plus le rôle des peuples autochtones ainsi que la participation effective des communautés locales et

¹⁴ Pour de plus amples informations, veuillez consulter : <http://webapps01.un.org/dsd/partnerships/public/partnerships/182.html> et <http://www.sgsica.org/energia>.

¹⁵ Pour de plus amples informations, veuillez consulter : <http://webapps01.un.org/dsd/partnerships/public/partnerships/40.html> et <http://www.equatorinitiative.org>.

autochtones à la prise de décisions, conformément à l'article 8 j) de la Convention sur la diversité biologique¹⁶ et à d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme, de s'intéresser aux savoirs locaux.

30. Au cours de ces dernières décennies, les patrimoines naturel et culturel ont tout particulièrement appelé l'attention de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture qui a mis en place un programme relatif à l'homme et à la biosphère, désigné et appuyé des réserves de biosphère et déclaré des sites exceptionnels et des zones protégées au titre de la Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel¹⁷. Cette initiative vise à faire mieux connaître l'importance du patrimoine agricole culturel et naturel qui a été conservé grâce à des systèmes agricoles exceptionnels, notamment, les paysages, la conservation *in situ* des espèces, le savoir-faire et les systèmes de gestion ainsi que les produits agricoles, souvent uniques en leur genre et renommés, qui en découlent¹⁸.

Alliances agricoles aux fins du développement national

31. Les alliances agricoles aux fins du développement national ou partenariats LAND constituent une initiative mondiale visant à lutter contre la pauvreté rurale en renforçant la collaboration au niveau national entre l'État, la société civile et les parties prenantes bilatérales et internationales. Une telle collaboration est indispensable pour : a) instaurer un dialogue faisant appel à la participation; b) améliorer l'élaboration des politiques; c) agir conjointement pour assurer un régime d'exploitation des ressources aux ménages ayant des droits d'usage; et d) faciliter l'accès à la terre de ceux qui sont sans terres ou quasiment sans terres.

32. La Coalition internationale pour l'accès à la terre (Italie) sert de mécanisme de coordination et s'emploie à :

a) Renforcer les capacités des organisations communautaires à devenir des membres efficaces du partenariat LAND;

b) Aider à répondre aux besoins logistiques liés à la participation communautaire au dialogue et à l'élaboration des politiques foncières;

c) Veiller à ce que les partenariats LAND tiennent compte et bénéficient des enseignements tirés de l'expérience et des incidences de l'évolution pour les organisations traditionnelles, les pasteurs, les femmes et les populations dites « spéciales », en particulier les peuples autochtones;

d) Aider les institutions foncières gouvernementales en partenariat avec les communautés cibles;

e) Faciliter l'accès à la terre de ceux qui sont sans terres ou quasiment sans terres, en particulier les femmes, les peuples autochtones et les groupes marginalisés.

¹⁶ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1760, n° 30619.

¹⁷ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1037, n° 15511.

¹⁸ Pour de plus amples informations, veuillez consulter : <http://webapps01.un.org/dsd/partnerships/public/partnerships/1153.html> et <http://www.fao.org/ag/agl/agll/giahs>.

33. Le nombre des membres de la Coalition a augmenté et comprend désormais un éventail beaucoup plus large de partenaires issus de la société civile : organisations d'exploitants agricoles, femmes, populations sans terres, peuples autochtones, organisations non gouvernementales et autres organisations communautaires dans plus de 35 pays.

34. À titre d'exemple de programme exécuté avec la participation directe de communautés autochtones, on peut citer l'initiative visant à promouvoir la gestion des ressources naturelles par les communautés autochtones dans la forêt de Ngovayang au Cameroun¹⁹.

Projet relatif à la survie des grands singes

35. Ce projet a pour principal objectif d'écarter la menace d'extinction imminente ou à moyen terme qui pèse sur les quatre principales espèces de grands singes (bonobos, chimpanzés, gorilles et orangs-outans). Il consiste à recenser et à soutenir des initiatives génératrices de revenus en faveur des communautés autochtones vivant dans les habitats des grands singes ou à proximité et dans d'autres zones protégées, en tenant dûment compte des dites communautés, et de veiller, lorsqu'il devient impératif de réinstaller ces peuples autochtones conformément aux directives des Nations Unies, à ce qu'une indemnisation leur soit versée avec l'appui de la communauté internationale²⁰.

Programme sur le commerce de ressources biologiques andin

36. Les objectifs d'ensemble de ce programme sont les suivants :

a) Promouvoir le commerce des ressources biologiques dans la région andine et l'investissement dans ces ressources afin d'appuyer les objectifs de la stratégie relative à la diversité biologique andine et de contribuer au développement durable dans la région;

b) Appuyer le développement du commerce de ressources biologiques au moyen d'activités régionales venant compléter les programmes nationaux dans les pays suivants : Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou et Venezuela (République bolivarienne du).

37. Ce programme contribue à lutter contre la pauvreté, favorise le développement local et national et constitue un mécanisme de partage des bénéfices en étant à l'origine d'avantages économiques, sociaux et environnementaux tangibles pour les habitants des zones riches en diversité biologique. Il renforce par ailleurs le rôle d'acteurs locaux comme les organisations non gouvernementales, les communautés locales et autochtones, les milieux universitaires et le secteur privé²¹.

¹⁹ Pour de plus amples informations, veuillez consulter : <http://webapps01.un.org/dsd/partnerships/public/partnerships/36.html> et <http://www.landcoalition.org>.

²⁰ Pour de plus amples informations, veuillez consulter : <http://webapps01.un.org/dsd/partnerships/public/partnerships/43.html> et www.unep.org/grasp/.

²¹ Pour de plus amples informations, veuillez consulter : <http://webapps01.un.org/dsd/partnerships/public/partnerships/251.html>, <http://www.biotope.org>, <http://www.caf.com> et <http://www.comunidadandina.org>.

Nouvelle instance d'investissement dans les entreprises s'occupant de diversité biologique dans les régions andine et amazonienne

38. L'Andean Development Corporation (Société de développement andin), le World Resources Institute (Institut mondial de ressources) et l'initiative portant sur le commerce des ressources biologiques de la CNUCED ont établi un partenariat afin de soutenir les petites et moyennes entreprises de produits biologiques qui existent déjà ou de faciliter la création de nouvelles dans la région andine et en Amazonie, en leur donnant accès au crédit et au capital-risque et leur permettant ainsi de surmonter leurs difficultés en matière d'obtention d'un financement à long terme. Ce partenariat vise à faire en sorte que les gouvernements, le secteur privé, les communautés locales et autochtones, les donateurs et autres parties prenantes concernées accordent une plus grande priorité au développement des entreprises commercialisant les ressources biologiques²².

²² Pour de plus amples informations, veuillez consulter : <http://webapps01.un.org/dsd/partnerships/public/partnerships/83.html>, <http://www.biotrade.org>, <http://www.new-ventures.org> et <http://www.caf.com>.